

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Dans les fédérations suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plus cher, à Berne. Pour la ville fédérale, l'index est de 189 pour les logements dont le locataire n'a pas déménagé depuis 1913. Toutefois, si l'on ne prend en considération que les logements habités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1924, nous constatons une augmentation de prix de 120 %, c'est-à-dire que l'index monte jusqu'à 220. Pour tous les logements de trois chambres recensés dans la ville de Berne, l'index du loyer se monte à 204. Pour Zurich, le nombre correspondant est 171, pour Bâle 178, pour Lausanne 167, pour Genève 153, pour Winterthour 163 et pour St-Gall 140.

Le Bureau fédéral de statistique recommande de ne pas établir de comparaison dans les conditions de logement de la population suisse, vu que les ouvriers sont en moyenne représentés plus faiblement parmi le personnel fédéral que dans la totalité de la population. Nous doutons de la justesse de cette affirmation, car les catégories inférieures des fonctionnaires des Chemins de fer fédéraux constituent le 40 % de l'ensemble du personnel fédéral. D'après la répartition actuelle des fonctionnaires et des employés permanents dans la 26<sup>me</sup> classe de traitements du statut des fonctionnaires, les dernières classes de traitement 21 à 26 comprennent même 57,4 % de tout le personnel. Nous estimons qu'une adaptation des résultats de cette enquête aux conditions générales de logement en Suisse est parfaitement admissible.

—ng—

**Association suisse de conseils d'apprentissage et de protection des apprentis.** L'Association des conseils d'apprentissage et de protection des apprentis s'est réunie à Locarno le 10 octobre. Le rapport et les comptes ont été approuvés. La cotisation annuelle maintenue au taux actuel. Une proposition du comité tendant à augmenter le nombre des membres du comité a été repoussée. Par contre, il a été décidé de nommer une commission de 7 membres qui devra étudier, avec le comité, une réorganisation de l'association et présenter un rapport à la prochaine assemblée générale. Les différents groupes de l'association sont chargés d'établir les propositions relatives à cette nouvelle organisation. Le comité sortant de charge a été réélu in globo avec M. Eggermann, secrétaire du Département du commerce et de l'industrie à Genève, comme président. La prochaine assemblée générale aura lieu à Schaffhouse.

**Association internationale pour la politique sociale.** La première assemblée des délégués de l'Association internationale pour le progrès social a eu lieu à Montreux du 22 au 24 septembre 1926 sous la présidence du Dr Renner, ancien chancelier d'Autriche. Sur les dix-sept pays qui y étaient représentés, dix avaient envoyé, à côté des délégués des sections nationales, des représentants des gouvernements.

Des rapports ont été présentés sur les questions suivantes: La situation légale des employés; la prévention des accidents; le contrôle du crédit comme moyen de prévention des crises périodiques de chômage; l'aménagement des programmes de travaux publics comme moyen de lutte contre le chômage; le transfert international des droits acquis en matière d'assurance sociale, le coût des assurances sociales; la situation juridique des travailleurs étrangers, le coût de la législation sociale.

En conclusion des débats qui suivirent la présentation de ces rapports, l'assemblée adopta plusieurs résolutions. L'une en faveur de la protection des employés, comprend six parties: la première concerne les revendications relatives aux conventions et recommandations adoptées par les conférences internationales de travail sur la durée du travail, le repos hebdomadaire, la protection des femmes. La deuxième partie concerne les revendications devant faire l'objet de réglementations na-

tionales et internationales nouvelles: Clause de non-concurrence, vacances, paiement des salaires, congédiement, indemnité de résiliation, protection de l'inventeur. Enfin les quatre parties suivantes sont consacrées respectivement aux meilleures conditions de travail, à l'activité des groupes nationaux, aux enquêtes à entreprendre et à la collaboration avec le Bureau international du travail.

Les autres résolutions adoptées sont consacrées: 1<sup>o</sup> au transfert des droits acquis en matière d'assurance sociale par les travailleurs et leurs ayants droit passant d'un pays à un autre; 2<sup>o</sup> aux charges de l'assurance sociale; 3<sup>o</sup> au contrôle international du crédit; 4<sup>o</sup> à l'exécution de travaux publics et au chômage.

L'assemblée des délégués a en outre manifesté sa volonté de seconder l'œuvre du Bureau international du travail en adoptant une résolution invitant ses sections nationales à faire dans leurs pays respectifs une intense propagande en faveur de la ratification des conventions proposées par les conférences internationales du travail.

Des félicitations chaleureuses ont été envoyées sur la décision de l'Assemblée, au gouvernement belge pour sa ratification sans conditions et sans réserve de la convention des huit heures.

L'assemblée a décidé d'inscrire au programme des travaux de l'association pour 1926/1927 les trois questions suivantes: Le statut juridique des travailleurs étrangers; l'assurance-maternité et la prévoyance sociale; les principes directeurs de l'assurance-chômae.



## Dans les fédérations suisses

**Bois et bâtiment.** Une convention a été signée le 27 septembre 1926 entre la Société des patrons menuisiers de Neuchâtel, section de la Fédération romande des maîtres menuisiers, ébénistes, charpentiers et parqueteurs et la section de Neuchâtel de la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment. La semaine de travail est fixée à 48 heures avec samedi après-midi libre. Il est interdit aux ouvriers de travailler de leur profession en dehors des heures de travail pour des tierces personnes. Le salaire minimum est fixé à fr. 1.50 l'heure pour les mécaniciens et ébénistes. Celui des toupilleurs-mécaniciens spécialistes à fr. 1.60. Les jeunes ouvriers sortant d'apprentissage et ceux dont la faiblesse professionnelle est reconnue peuvent traiter de gré à gré avec leurs patrons. Les heures supplémentaires sont majorées de 30 % jusqu'à 22 heures et pour le samedi après-midi et de 100 % pour le travail du dimanche. Le premier mai est reconnu jour férié. Le délai de congé est fixé à une semaine. La convention règle encore la question des déplacements, des contestations relatives à l'application et des garanties à fournir par les deux parties contractantes. La durée de la convention a été fixée du 1<sup>er</sup> octobre 1926 au 30 septembre 1927; elle est renouvelable d'année en année pour autant qu'elle ne sera pas déditée par les parties dans les trois mois précédant l'échéance.

**Métallurgistes et horlogers.** La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers publie son rapport pour 1925, dont nous relevons ce qui suit:

La fédération comprenait à la fin de l'année 42,709 membres, en légère augmentation sur l'année précédente grâce à un payement plus strict des cotisations. Le nombre des estampilles vendues fut en 1924 de 1,754,250 et en 1925 de 1,754,891.

En 1925, la F. O. M. H. a mené 166 mouvements de salaire, dont 16 grèves. Le nombre des participants fut de 30,231 ouvriers et ouvrières, dont 16,579 étaient syndiqués. Ces mouvements se terminèrent dans 74 cas par

un succès, dans 70 cas par un succès partiel et dans 16 cas sans succès. A la fin de l'année, 16 mouvements étaient encore en cours. Un tableau spécial est consacré à la nature de ces divers mouvements et à leurs causes.

Les comptes annuels accusent aux recettes une somme totale de fr. 2,514,020, dont fr. 1,251,248 pour la caisse centrale, fr. 521,296 dans la caisse-maladie, fr. 187,366 dans la caisse au décès, fr. 507,562 dans la caisse de chômage et fr. 46,549 dans la caisse-accidents.

Les dépenses se chiffrent par fr. 2,452,738, dont fr. 521,296 pour secours de maladie (y compris les frais d'administration), fr. 187,366 pour secours au décès (y compris les versements au fonds de réserve), fr. 245,415 pour secours de grève et fr. 586,514 pour secours de chômage (y compris les versements au fonds de réserve).

Les comptes annuels accusent un excédent de recettes de fr. 61,282; la fortune totale de la fédération était à la fin de 1925 de fr. 3,014,376.

Le rapport des comptes est complété par des tableaux détaillés sur la situation financière de la caisse maladie, la caisse de chômage et la caisse de la fédération d'après les sections. Le rapport général contient également des renseignements sur la situation et l'activité des sections.



## Dans les autres organisations

**Union suisse des employés de banque.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel de cette organisation, publié dans le *Journal suisse des employés de banque*:

En 1925, 12 sections avec 4865 membres étaient affiliées à l'union. Comparé à l'année précédente, le nombre des sections est resté le même; par contre le nombre des membres a diminué de 185. Ce sont les sections de la Suisse occidentale et celles de Berne et Zurich qui sont le plus fortement touchées par ce recul de l'effectif.

Les comptes annuels accusent fr. 58,382 de recettes (dont fr. 32,727 provenant des cotisations des membres et fr. 18,385 du solde actif du dernier exercice) et 44,107 francs de dépenses. Le solde actif s'élève en chiffre rond à fr. 4000 de moins que celui de l'année 1924.

Il n'est survenu aucun changement au cours de l'année de gestion, dans les conditions de travail et de salaire. Les instances de l'union s'occupèrent de la réorganisation du bureau de placement et de la question de l'apprentissage; elles s'occupèrent en outre de la création d'une caisse de chômage.

On est quelque peu frappé par la manière étrange de rapporter sur la Fédération suisse des sociétés d'employés, dont l'Union des employés de banque fait partie et où elle était représentée aux séances de la Chambre des employés par 1 ou 2 membres du comité directeur, « pour autant que ceux-ci n'étaient pas engagés ailleurs ou qu'une non-présence paraissait opportune ». Il semble qu'on soit guère enchanté parmi l'Union des employés de banque d'appartenir à la F. S. E. ou ne se rappeler de sa qualité de sociétaire que pour en obtenir un avantage. Il est impossible de se faire une autre opinion de la façon dont il est rapporté.



## Mouvement international

**Secrétariat international des typographes.** Le rapport du Secrétariat des typographes vient de paraître en une édition bilingue (française et allemande) pour l'année 1925.

La situation économique meilleure a eu son influence heureuse sur l'imprimerie, dont le marché du travail s'est amélioré; presque toutes les organisations affiliées ont pu se renforcer et augmenter leurs effectifs. Sont affiliés actuellement au secrétariat: 23 fédérations avec 185,678 membres, contre 22 fédérations avec 171,235 l'année précédente.

La commission élargie du secrétariat s'est réunie deux fois au cours de l'année comprise dans le rapport; la question Offset a beaucoup occupé la commission qui adopta des lignes directrices pour préciser le point de vue des typographes. La question de l'adhésion de la fédération russe a aussi été traitée sans qu'une décision définitive ait été prise. Les affaires courantes du secrétariat furent liquidées au cours de 6 séances tenues par la commission restreinte du secrétariat.

Les recettes totales du secrétariat se sont élevées à 67,535 fr. et les dépenses à 50,951 fr. Il a été réuni par les fédérations affiliées pour soutenir la grève des typographes belges, une somme de 655,825 fr. belges.

Des renseignements sont en outre donnés dans le rapport sur l'activité des fédérations nationales affiliées.

**Union internationale des ouvriers de l'alimentation.** Selon le rapport de l'Union internationale de l'alimentation, celle-ci comprenait à la fin de 1925 au total 29 organisations nationales groupant 623,876 membres. Le nombre des fédérations affiliées s'est augmenté de deux unités depuis l'année dernière et les effectifs de 6307 membres.

D'après les professions, l'Internationale comprend: 132,165 boulangers, 30,680 confiseurs, 86,519 brasseurs, 21,823 liquoristes, 34,882 chocolatiers, 52,507 bouchers et 111,931 meuniers.

Il a été mené en 1925 en tout 153 mouvements ayant entraîné un arrêt de travail et 2608 mouvements sans arrêt de travail. De ces grèves, auxquelles participèrent 34,852 membres, 80 se terminèrent par un succès, 49 par un succès partiel. Aux mouvements de salaire n'ayant pas entraîné de grève, le nombre des membres participant fut de 412,558. De ces mouvements, 1369 enregistrèrent un succès, 1215 un succès partiel.

Les organisations affiliées ont conclu en 1925 des contrats collectifs au nombre de 955, englobant 134,908 ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire.

Le rapport très complet donne une excellente impression du travail accompli tant par les fédérations affiliées que par l'Internationale.

**Fédération internationale du bâtiment.** L'Internationale du bâtiment s'est réunie dernièrement à Lugano. Il ressort du rapport du secrétaire international que cette organisation souffre encore gravement de dispersion. Dans plusieurs pays, des tentatives d'unification se font jour, mais il faudra encore beaucoup de temps pour arriver à chef. Une demande d'adhésion des maçons de Sofia (union indépendante) fut renvoyée jusqu'à ce que les pourparlers en cours pour l'unification des syndicats bulgares aient abouti. La Fédération norvégienne du bâtiment fut admise à l'unanimité. Par contre, l'adhésion des Russes fut repoussée par 14 voix contre 2. Il fut décidé de travailler plus activement à combattre le fascisme; une cotisation spéciale sera prélevée de toutes les fédérations affiliées dans ce but.

**Fédération syndicale internationale.** Le bureau de la F. S. I. a décidé dans sa dernière séance, que le *congrès international* aurait lieu à Paris, du 1<sup>er</sup> au 6 août 1927 à Paris. L'ordre du jour comprendra, outre les questions administratives et d'organisation, les points suivants: Structure de la Fédération syndicale internationale; la solidarité internationale dans les actions de salaires; action internationale pour la journée de huit heures; la situation économique mondiale; la ques-